

**SECTION 1: IDENTIFICATION**

Identificateur du produit: Renforceurs de fonte (Cast Boosters)
Noms et synonymes: ACP Booster Séries, séries à cap orange, noir, bleu, brun, vert, pourpre, blanc, et gris, NDS Booster Séries, ADP Booster Séries, Gold Nugget, Diamond Nugget, DES Séries, DES Pentolite Charges, DES Shaped Charges, Rock Crushers, 60, 90, 110 Gram Booster, Prime Gel, Renforceurs, Séries HDP, Snow Launcher et séries Delta K, Avalanche Guard, séries Hornet, séries Enviroprime, Electro Star, E-Star, Seisprime, Oil Well et Special séries, séries DP, Crack Shot, Eagle et séries Trenchprime.
Usage prévu du produit: Comme un explosif commercial
Utilisateurs prévus: Réservé uniquement pour l'utilisation strictement professionnelle par du personnel qualifié et formé pour la manipulation et l'utilisation sécuritaire du produit.

Nom, adresse, et numéro de téléphone de la partie responsable:

Austin Powder Company 25800 Science Park Dr. Cleveland, OH 44122
 216-464-2400 pendant les heures normales des affaires
 877-836-8286 - sans frais - 24/7
www.austinpowder.com

Numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence - CHEMTREC – Sans frais - 24/7 :
800-424-9300 (CANADA et É.U.)
1-703-527-3887 (INTERNATIONAL et MARITIME)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification de la substance ou du mélange:**

Code	Classification du danger	Catégorie de danger
H201	Explosifs	Division 1.1
H301	Toxicité aiguë, orale	3
H311	Toxicité aiguë, cutanée	3
H361	Toxicité pour la reproduction	2
H372	Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées	1

Éléments de l'étiquetage**Danger**



Mentions de danger

Explosif, danger d'explosion en masse
 Toxique par ingestion
 Toxique par contact cutané
 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition – Ne pas fumer.
 Ne pas respirer les poussières ou les fumées.
 Éviter les abrasions, frottements, meulages, impacts ou shocks.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 Porter un équipement de protection des yeux et des gants de protection.
 EN CAS D'INGESTION: obtenir immédiatement de l'aide médicale. NE PAS faire vomir.
 En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux.
 Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant réutilisation.
 EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne affectée à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des soins médicaux.
 En cas d'exposition, de préoccupations ou en cas de malaise : obtenir des soins médicaux.
 Entreposer sous clé, dans un endroit bien ventilé et en conformité avec tous les règlements applicables.
 Éliminer tout contenu, contenant conformément aux lois et règlements applicables.

Autres dangers:

Lors d'incendie : danger d'explosion. Évacuer la zone. **NE PAS** tenter de combattre l'incendie lorsque celui-ci atteint les explosifs.

Toxicité aiguë inconnue: Non disponible

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Identificateur du produit	% (P/P)
2, 4, 6-Trinitrotoluène (TNT)	Numéro CAS 118-96-7	30-70%
Cyclonite (RDX)	Numéro CAS 121-82-4	0-70%
Tétranitrate de pentaérythritol (PETN)	Numéro CAS 78-11-5	0-70%
Octogène (HMX)	Numéro CAS 2691-41-0	0-70%
Aluminium	Numéro CAS 7429-90-5	0-20%

SECTION 4: PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Généralités:

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin et montrer l'étiquette si possible.



- Inhalation:** Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau:** Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec les yeux:** Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.
- Ingestion:** Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Les symptômes et les effets les plus importants, à la fois aigus et retardés :

- Inhalation:** aucun n'est attendu.
- Contact avec la peau:** aucun n'est attendu.
- Contact avec les yeux:** aucun n'est attendu.
- Ingestion:** aucun n'est attendu.
- Symptômes chroniques:** aucun n'est attendu.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:

En cas d'exposition, de préoccupations ou si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES EN CAS D'INCENDIE

NE PAS lutter contre des incendies impliquant des explosifs

Il y a un très grand risque que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner surtout s'ils sont confinés

Évacuer la zone d'un rayon d'au moins un (1) mille s'il y a des explosifs impliqués dans l'incendie.

Une évacuation est recommandée aussi lorsque le feu initial - où il n'y a aucun explosif impliqué - devient trop intense. On peut utiliser des extincteurs standards pour éteindre les incendies sans explosifs, comme pour l'équipement électrique ou les pneus. De l'eau peut être utilisée pour refroidir les explosifs qui ne sont pas impliqués dans le feu initial.

Consulter le plus récent guide d'intervention d'urgence (ERG), guide 112 pour plus d'informations.

Agents extincteurs

Produits extincteurs appropriés: Aucun

Produits extincteurs inappropriés: Pour éteindre des feux à proximité d'explosifs, il ne faut pas utiliser de produits chimiques secs, de mousses, de vapeur ou des dispositifs d'étouffement car ils sont inefficaces et peuvent au contraire causer des explosions.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Il y a un danger imminent que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution: avant d'intervenir, il est recommandé de connaître tous les lieux ainsi que les quantités d'explosifs qui sont entreposés près de l'incendie.



Protection lors de la lutte contre l'incendie: lors de l'intervention initiale pour le feu n'impliquant pas d'explosifs, il faudra suivre les bonnes pratiques d'intervention spécifiques aux différentes substances qui y sont impliquées.

Produits de combustion dangereux: aucun produit de combustion n'est attendu. Toutefois, il y aura des fumées toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Contacter le fabricant ou CHEMTREC.
Ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues et éliminer toute source ou objet pouvant créer des étincelles ou des flammes.

Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipements de protection: Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié
Procédures d'urgence: Isoler la zone. Évacuer et tenir à l'écart tout personnel non-nécessaire.

Pour le personnel affecté aux urgences

Équipements de protection: Munir l'équipe de nettoyage avec la protection approprié (EPI)
Procédures d'urgence: Arrêter l'écoulement si c'est sécuritaire de le faire. Aérer la zone.
Précautions d'urgence: Éviter de rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contacter le fabricant ou CHEMTREC.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers additionnels en cours de fabrication, d'utilisation, d'entreposage : Ne jamais chauffer des explosifs sous confinement. Avant d'utiliser ou d'exposer ce produit à des températures plus élevées, il est crucial que le procédé soit d'abord évalué en profondeur afin de s'assurer que des conditions d'opération sécuritaires soient établies et respectées. Pour les "permis de travaux à chaud", toujours respecter tous les requis décrits dans OSHA 29 CFR 1910.252.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail. Toujours laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Peut être corrodant au métal. Interdiction de fumer et d'utiliser des équipements non autorisés qui produisent des étincelles ou des flammes. Tenir à l'écart des flammes nues.

Conditions d'entreposage: L'entreposage devra être inspecté régulièrement par une personne qualifiée qui est apte à identifier les dangers potentiels et qui s'assure que toutes les mesures de contrôle de sécurité et de sûreté



soient mises en œuvre correctement.

Tous les sites d'entrepôts doivent se conformer aux règlements du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs (ATF), d'OSHA ou de Ressources Naturelles Canada (RNCAN).

Matières incompatibles:

Éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs forts, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Règles spéciales en matière d'emballage:

Se conformer avec "USDOT" et les règlements de RNCAN.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Limites d'exposition pour les travailleurs:**

2,4,6-Trinitrotoluène (TNT) Numéro CAS: 118-96-7		
USA ACGIH	ACGIH TLV (TWA)	0.1 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL(TWA)	1.5 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	0.5 mg/m ³
USA IDLH	US IDLH	500 mg/m ³
Alberta	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Manitoba	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Nunavut	OEL plafond (max)	0.5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL plafond	0.5 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Québec	VEMP	0.5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	0.3 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA	0.1 mg/m ³
Yukon	OEL plafond	0.5 mg/m ³

Cyclonite (RDX), CAS No. 121-82-4		
USA ACGIH	ACGIH TWA	0.5 mg/m ³



USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	1.5 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL)	3 mg/m ³
Alberta	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Manitoba	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL	3 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA	1.5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	3 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	1.5 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Québec	VEMP	1.5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	1.5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Yukon	OEL STEL	3 mg/m ³
Yukon	OEL TWA	1.5 mg/m ³

Aluminium granules, CAS No. 7429-90-5		
USA ACGIH	ACGIH TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
USA ACGIH	ACGIH catégorie	Non classifiable comme carcinogène humain
USA OSHA	OSHA PEL (TWA)	15 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (fraction inhalable)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	10 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (poussière inhalable)
Alberta	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières)
Colombie-Britannique	OEL TWA	1.0 mg/m ³ (inhalable)
Manitoba	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières métalliques)
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Nunavut	OEL STEL	20 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA	10 mg/m ³



Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	20 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	10 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	1 mg/m ³ (inhalable)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Québec	VEMP	10 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	20 mg/m ³ (poussières)
Saskatchewan	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières)

Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Ce produit doit être manipulé et utilisé uniquement sous de strictes conditions contrôlées. Des douches et des lave-yeux d'urgences devraient être disponibles à proximité des potentielles expositions.

Équipement de protection individuel:

Protection des mains: Gants de protection résistants aux produits chimiques sont recommandés mais pas essentiels.

Protection des yeux: Lunettes protectrices avec protection latérale ou lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires: En cas d'irritation ou si recommandé à la suite d'une étude de risque, porter une protection respiratoire approuvée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques:**

Apparence: solide
 Odeur: aucune
 Seuil olfactif: non-disponible Densité de vapeur: non-disponible
 pH: non- pertinent
 Point de fusion: 70°C - 75°C (158°F - 167°F)
 Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : non-disponible
 Point d'éclair (huile): non-disponible
 Débit d'évaporation: non- pertinent
 Inflammabilité: non-disponible
 Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité : non disponible
 Pression de vapeur: non-disponible
 Densité: 1.5 – 1.7 g/cc
 Solubilité: insoluble dans l'eau
 Coefficient de séparation (n-octol/eau): non- disponible
 Température d'auto-inflammation: non-disponible
 Température de décomposition: 210°C (410°F)
 Viscosité: non- pertinent
 Propriétés explosives: dangers d'explosion en masse lorsqu'impliqué dans un incendie

Données sur l'explosion – Sensibilité au choc : pas sensible à un impact mécanique

Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique: pas sensible à la décharge statique



SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité et stabilité chimique: stable et non-réactif sous de conditions normales de transport, d'entreposage, de manipulation et d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: flamme nue et température élevée.

Matières incompatibles: éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs forts, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Produits dangereux de combustion: aucun produit inhabituel n'est anticipé. Par contre, la fumée sera toxique.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:	non-classifié
Données DL50 et CL50:	non-disponible pour le produit
Corrosion/Irritation cutanée:	non-classifié
Lésion/Irritation oculaire:	non-classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	non-classifié
Mutagénicité des cellules germinales:	non-classifié
Tératogénicité::	non-disponible
Carcérogénicité:	non-classifié
Toxicité pour la reproduction:	non-classifié
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :	aucune
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée):	aucune
Risque d'aspiration:	non-classifié.
Symptômes/blessures après inhalation :	ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/blessures après un contact avec la peau:	ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/blessures après un contact avec les yeux :	ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.



Symptômes/blessures après ingestion : ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes chroniques : Aucun

Données DL50 et CL50 (ingrédients):

2,4,6-Trinitrotoluène (TNT). Numéro CAS: 118-96-7	
ETA É.U. (oral)	100 mg/kg du poids corporel
ETA É.U. (cutané)	300 mg/kg du poids corporel
ETA É.U. (poussières)	0.5 mg/kg du poids corporel
CIRC	3

Cyclonite (RDX). Numéro CAS: 121-82-4	
DL50 orale, rat	100 mg/kg du poids corporel
CL50 inhalation, rat	> 88.8 mg/l/4h

Octogène (HMX). Numéro CAS: 2691-41-0	
DL50 orale, rat	1,670 mg/kg
DL50 cutanée, rat	982 mg/kg Espèce: blancs de la Nouvelle-Zélande

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Contactez le fabricant ou CHEMTREC.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Agence	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de danger	Code d'étiquetage	Groupe d'emballage	Polluant maritime	Autre
DOT (É.U.)	UN0042	Renforteurs, sans détonateur	1.1D	1.1D	II	Non	GIU-112 (ERG-112)
TMD (Canada)	UN0042	Renforteurs, sans détonateur	1.1D	1.1D	II	Non	--
IMDG (Maritime)	UN0042	Renforteurs, sans détonateur	1.1D	1.1D	II	Non	EmS-No, Incendie: F-B Déversement: S-X
IATA (Aérien)	Contacter le fabricant.						



SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementation fédérale des États-Unis:

Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (EPCRA), a/k/a Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III

Toxic Substances Control Act (TSCA)

TSCA section 8

SARA section 311/312	Danger d'incendie Danger de relâche soudaine de pression Danger immédiat et aigue à la santé Danger retardé (chronique) à la santé.
TSCA	Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Règlements canadiens:

Liste des substances domestiques (DSL)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Classification SIMDUT	Note: RNCan règlemente les explosifs. Ils sont exclus de la classification SIMDUT.
DSL	Tous les ingrédients figurent sur la liste canadienne DLS

SECTION 16: AUTRE INFORMATION, INCLUANT DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Cette FDS a été préparée en conformité avec les exigences de la norme de divulgation de danger d'OSHA (29 CFR 1900.1200) et du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

FDS: P-7 Date émis initialement: 06/01/2015 Date de la dernière révision: 05/21/2018 Version: 8

Partie responsable de la préparation de ce document:

Austin Powder Company
Cleveland, OH 44122
216-464-2400

L'information qui figure aux présentes est basée sur les connaissances actuelles d'Austin Powder Company et se veut d'être une description du produit donnant uniquement les informations requises concernant la santé et la sécurité. Les circonstances particulières d'utilisation, de manutention peuvent impliquer des considérations supplémentaires n'ayant fait l'objet d'aucune mention dans cette fiche de données. L'information ne doit d'ailleurs pas à être extrapolée ou interprété garante d'une quelconque performance spécifique du produit.